

BUDGET 2012

Mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Août 2011

Présenté le 12 août 2011 par

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS DE
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

8, chemin Lemarchant, St. John's (T.-N.-L.) A1C 2G5

Tél. : 709-737-3204

Télec. : 709-737-2371

Site Web : <http://www.cfs-nl.ca/>

Courriel : chair@cfs-nl.ca

SOMMAIRE

Les budgets fédéraux sont la manifestation des priorités du gouvernement et jouent un rôle essentiel dans la consolidation de la prospérité économique et sociale de notre pays et de sa population. Bien que de nombreux domaines puissent bénéficier de l'investissement gouvernemental, il n'y a pas de priorité plus élevée que d'investir, pour notre avenir collectif, dans l'enseignement postsecondaire.

L'accès à l'université ou au collège est l'un des facteurs les plus fiables qui déterminent la qualité de vie future d'une personne et un moyen éprouvé de rompre le cycle de la pauvreté. Le financement d'un système d'enseignement postsecondaire accessible et de qualité génère de multiples retombées économiques et garantit au Canada une population productive au XXI^e siècle. À cet égard, la participation du gouvernement au financement et à la gestion de l'enseignement postsecondaire est l'une de ses responsabilités les plus importantes.

En conséquence, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador a le plaisir de recommander les trois orientations suivantes qui contribueront à lever les obstacles financiers à l'accès à l'enseignement postsecondaire, à améliorer sa qualité et à renforcer la capacité du Canada en matière de recherche et d'innovation :

RECOMMANDATION 1

Établir un transfert aux provinces expressément destiné à l'enseignement postsecondaire et prévoir la majoration du financement de ce secteur dans une loi sur l'enseignement postsecondaire.

RECOMMANDATION 2

Remplacer les crédits d'impôt liés aux études par des bourses non remboursables versées en début de session.

RECOMMANDATION 3

Majorer le financement consacré aux Bourses d'études supérieures du Canada allouées en fonction des inscriptions.

INTRODUCTION

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador représente les 28 000 étudiants inscrits dans le système postsecondaire public de la province. La Fédération se réjouit de pouvoir présenter son point de vue sur les plans budgétaires du gouvernement du Canada.

Une éducation et une formation postsecondaires abordables et de qualité ont des répercussions à long terme sur la population active et sur l'égalité sociale. En faisant de l'enseignement postsecondaire une priorité, le gouvernement consolidera la position du Canada sur la scène internationale en tant que pays compétitif, stable, juste et où il fait bon vivre.

Malgré certains investissements récents par les gouvernements provincial et fédéral, les étudiants continuent d'avoir du mal à financer leurs études. Selon un sondage récent effectué par Harris-Decima, 88 % des répondants estimaient qu'un certain nombre de jeunes de Terre-Neuve-et-Labrador n'avaient pas les moyens de faire des études supérieures, même s'ils avaient les aptitudes nécessaires.

INÉGALITÉS PROVINCIALES

À la suite des compressions budgétaires fédérales effectuées dans les années 1990, la quasi-totalité des gouvernements provinciaux et des établissements postsecondaires ont choisi, pour compenser, d'augmenter les droits de scolarité et d'imposer des droits complémentaires. Au début des années 1990, les droits de scolarité pour les études de premier cycle s'élevaient en moyenne à 1 464 \$ au Canada. Aujourd'hui, cette moyenne atteint presque 5 000 \$. Ils s'élèvent à plus de 15 000 \$ pour beaucoup d'étudiants qui font une formation professionnelle comme la médecine ou l'art dentaire. Il faut ajouter à cela le coût du logement, qui est un facteur important lorsqu'un étudiant doit décider s'il peut se permettre ou non de faire des études collégiales ou universitaires. Ceux qui font des études de baccalauréat à Terre-Neuve-et-Labrador paient à peine la moitié des droits de scolarité de ce que paient leurs pairs en Ontario ou dans la province voisine de Nouvelle-Écosse.

Les droits de scolarité représentent les dépenses les plus importantes pour la plupart des étudiants collégiaux et universitaires et demeurent le plus grand obstacle à l'éducation postsecondaire. Selon l'Enquête auprès des jeunes en transition, de Statistique Canada, 70 % des personnes qui n'ont pas fait d'études postsecondaires et

71,4 % de celles qui ont décroché ont expliqué qu'elles avaient pris cette décision pour des raisons financières.

Depuis 1998, les gouvernements successifs de Terre-Neuve-et-Labrador ont imposé des gels et des réductions des droits de scolarité, réinstauré des bourses calculées selon les besoins et versées au début des études et supprimé les taux d'intérêt sur les prêts aux étudiants. Grâce à ces mesures, la province peut s'enorgueillir d'avoir le système d'éducation postsecondaire le plus accessible au Canada. Lorsque ces droits étaient à leur niveau le plus élevé dans la province, en 1998, la dette d'un étudiant s'élevait en moyenne à 31 000 \$ à la fin de ses études de baccalauréat. Les étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador étaient les plus endettés du pays. Dix ans plus tard, contrairement à la tendance nationale, la dette des étudiants de la province a diminué et se situe aujourd'hui en moyenne autour de 25 000 \$ à la fin d'un programme de premier cycle de quatre ans. Signalons également une diminution de 40 % du nombre d'étudiants qui comptent sur des prêts pour financer leurs études. Manifestement, les interventions des gouvernements successifs ont porté leurs fruits : le nombre d'inscriptions a augmenté, les collèges sont en pleine expansion, et la province attire de plus en plus d'étudiants des autres provinces et de l'étranger.

Pendant l'année universitaire 2010-2011, les frais de scolarité au premier cycle s'élevaient à 2 624 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador, les plus bas au Canada, exclusion faite des droits facturés aux résidents du Québec. De ce fait, la province a enregistré une hausse de 500 % du taux d'inscription depuis 1999, année où le gouvernement avait imposé un premier gel des droits de scolarité. Des chercheurs de la Faculté d'éducation de l'Université Memorial ont mené une étude intitulée *Matriculating Eastward: Maritime Student Migration to Newfoundland and Labrador* dans le but de savoir pourquoi un nombre croissant d'étudiants venaient de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard pour étudier à cette université. Ils ont conclu que les principales raisons étaient le grand choix de programmes offerts par l'université, la bonne réputation de celle-ci et ses bas droits de scolarité. L'étude a révélé en particulier que le taux d'inscription a augmenté de 1 079 % chez les étudiants provenant de la Nouvelle-Écosse, où les frais de scolarité s'élèvent à plus du double de ceux de Terre-Neuve-et-Labrador. De 2000 à 2007, le nombre d'étudiants qui ont quitté Terre-Neuve-et-Labrador pour aller étudier dans les provinces maritimes a diminué de 54 %, alors que le nombre d'étudiants inscrits à l'Université Memorial et venant des provinces maritimes a plus que décuplé.

Même si cette tendance est bénéfique pour l'Université Memorial de Terre-Neuve, il demeure fondamentalement injuste que les étudiants aient à surmonter des obstacles financiers qui varient selon l'endroit où ils vivent. Tous les Canadiens devraient avoir des chances égales de bénéficier d'un enseignement postsecondaire abordable et de qualité.

VERS UNE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Pour assurer l'existence d'un enseignement universitaire et collégial durable et de qualité, le gouvernement doit financer l'enseignement postsecondaire sous forme de subventions de fonctionnement calculées en fonction de l'effectif étudiant.

Dans les années 1990, les compressions budgétaires effectuées par le gouvernement se sont traduites par la suppression d'un grand nombre de programmes du College of the North Atlantic et de l'Université Memorial. Bon nombre d'étudiants n'avaient plus accès à certains programmes de formation, et les campus envisageaient de fermer en raison du nombre insuffisant des inscriptions. Depuis 1999, cependant, la majoration du financement accordé par le gouvernement a permis non seulement de maintenir le nombre d'établissements et de programmes, mais aussi de l'augmenter.

Depuis 2003, le financement de l'enseignement postsecondaire et l'aide financière aux étudiants ont augmenté de 90 %, passant d'un peu plus de 250 millions de dollars en 2003 à 475 millions de dollars en 2011. Ce financement a permis d'accroître l'accessibilité et la qualité des établissements de la province.

L'économie de la province dépend de plus en plus d'une main-d'œuvre instruite. La réalisation de grands projets liés aux ressources naturelles au cours de la prochaine décennie nécessitera une main-d'œuvre hautement qualifiée. On estime que lorsque les grands projets actuels battront leur plein en 2015, la province aura besoin de plus de 9 000 employés. Le secteur des collèges publics a en particulier besoin d'un financement de base plus important pour pouvoir répondre aux demandes futures du marché du travail.

Une étude de 2004, qui portait sur les avantages des investissements gouvernementaux dans le College of the North Atlantic, a démontré que le financement de l'enseignement postsecondaire avait de nombreuses retombées directes et indirectes. Ces retombées, qui touchent l'ensemble de la société, comprennent la création d'emplois, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la productivité économique et de l'état de santé, la diminution de la criminalité et une participation accrue à la société de production.

Toujours selon l'étude, les 60,1 millions de dollars que le College of the North Atlantic a reçus en 2002 et 2003 permettront à eux seuls au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador d'économiser quelque 14,4 millions de dollars chaque année subséquente : 20 700 journées d'absentéisme en moins au sein de la population active (2,4 millions de

dollars); 750 fumeurs en moins et 280 consommateurs excessifs d'alcool en moins (1,9 et 3,6 millions de dollars, respectivement); réduction de la criminalité (plus de 100 000 \$); de même que 300 prestataires de l'aide sociale et 700 prestataires de l'assurance-emploi en moins (1,2 et 5,2 millions de dollars, respectivement).

C'est là un excellent taux de rendement des investissements. Le College of the North Atlantic affiche un ratio avantages-coûts impressionnant, qu'on estime à 11,50 \$ de gains pour chaque dollar investi par le gouvernement provincial. Rien que sur le plan des investissements, si l'on ne tient pas compte des retombées indirectes qu'est une population plus productive et en meilleure santé, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador peut compter sur un taux de rendement de 13,1 % sur les investissements qu'il effectuera dans l'éducation postsecondaire.

Par conséquent, outre le fait que les étudiants profitent individuellement d'un système d'enseignement postsecondaire accessible et de qualité, le financement du système contribue à améliorer la qualité de vie en général dans la province et représente un investissement stratégique dans notre société dans son ensemble. En période d'incertitude économique, l'investissement dans l'éducation et les programmes sociaux garantit un niveau de vie élevé pour tous les Canadiens.

Le gouvernement provincial doit continuer d'accroître son financement à l'Université Memorial et au College of the North Atlantic, mais il a besoin de la collaboration du gouvernement fédéral pour garantir un système d'éducation postsecondaire équitable et de qualité dans la province et dans l'ensemble du pays. Le gouvernement fédéral a déjà collaboré avec Terre-Neuve-et-Labrador pour accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, notamment en accordant une aide financière aux étudiants dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, des programmes de bourses et de leurs équivalents provinciaux.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants de Terre-Neuve-et-Labrador recommande que le gouvernement fédéral fasse un transfert aux provinces expressément destiné à l'éducation postsecondaire. Pour retourner à un niveau de financement fédéral équivalent à celui qui a précédé les compressions budgétaires du milieu des années 90, le montant de ce transfert devrait atteindre environ 4,9 milliards de dollars. Le gouvernement du Canada accorde un peu plus de 3,5 milliards de dollars dans le cadre des programmes sociaux, mais les provinces ne sont pas obligées d'utiliser ces fonds pour accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Le transfert pourrait accroître l'accès aux études postsecondaires, car il permettrait de réduire les frais de scolarité, tout en améliorant l'infrastructure d'enseignement, d'apprentissage et de recherche dans les universités et collèges. Afin de garantir l'intégrité et la transparence du transfert, il faut qu'il soit accompagné d'une loi fédérale,

par exemple une loi sur l'enseignement postsecondaire qui obligerait les parties à rendre compte des fonds supplémentaires reçus.

Depuis les compressions budgétaires de 1993, le taux d'inscription à temps plein a augmenté de 24,85 %, ce qui s'est traduit, pour le secteur de l'enseignement postsecondaire, par une hausse de 637 millions de dollars en coûts à laquelle le gouvernement fédéral ne s'est pas encore attaqué. De plus, les coûts liés aux universités et collèges, tout comme ceux du système des soins de santé, augmentent à un taux supérieur à celui de l'Indice normal des prix à la consommation. Au cours des 18 dernières années, depuis les coupes dans le transfert destiné à l'enseignement postsecondaire, nous estimons que le taux d'inflation dans ce secteur a atteint en moyenne 3 % par an (environ 1,7 milliard de dollars), un taux supérieur à celui de la croissance de l'inflation. La Fédération trouve que ces estimations sont prudentes, car certaines universités ont fixé la hausse de leurs coûts à près de 5 % au-dessus de l'Indice des prix à la consommation. Nous avons présenté ces informations en tant que repère pour comparer les niveaux de financement de 1993 à 2011.

Si le transfert est régi par une loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire négociée avec les provinces et si les fonds sont utilisés expressément pour réduire les coûts payés en début de session, le Canada sera en mesure de répondre à ses obligations en vertu des traités internationaux. De plus, les étudiants n'auront plus autant besoin de contracter des prêts subventionnés du gouvernement fédéral, ce qui diminuera les coûts à long terme pour celui-ci.

RECOMMANDATION 1

Établir un transfert aux provinces expressément destiné à l'enseignement postsecondaire et prévoir la majoration du financement de ce secteur dans une loi sur l'enseignement postsecondaire.

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS

En 2007, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a réinstauré le programme des bourses non remboursables versées en début de session. Dans son budget de 2009, il a élargi la portée du programme en vue d'offrir une subvention de 70 \$ par semaine d'études. Les effets positifs de cette initiative se sont déjà fait sentir : l'endettement des étudiants a commencé à diminuer et les inscriptions ont augmenté dans l'ensemble, en dépit d'un déclin de la clientèle.

Le gouvernement provincial a pris d'excellentes décisions pour accroître son aide financière aux étudiants et pour alléger le fardeau de leurs prêts. Toutefois, les mesures visant à réduire la dette des étudiants sont beaucoup plus efficaces lorsqu'elles sont

accompagnées d'une réduction des barrières financières dès le début des études, car les étudiants auront ainsi moins besoin d'emprunter.

Une étude de 2005 sur la rétention et la persévérance scolaire a montré que les étudiants qui n'étaient que peu ou pas endettés avaient deux fois plus de chances d'obtenir leur diplôme que les étudiants fortement endettés. Le taux de réussite parmi les étudiants ayant moins de 1 000 \$ de dettes était de 71 %, alors qu'il n'était que de 34 % chez les étudiants qui avaient plus de 10 000 \$ de dettes. En plus d'être lié à un taux de réussite plus faible, l'endettement des étudiants réduit la probabilité qu'ils poursuivent leurs études au-delà du baccalauréat ou du diplôme collégial.

Une étude de Statistique Canada sur la richesse et les avoirs révèle que les dettes des étudiants auront une incidence sur la capacité des diplômés de participer à l'économie et de bénéficier de la qualité de vie qu'ont connue les générations précédentes. La difficulté des diplômés à rembourser leurs prêts nuit à leur solvabilité et risque de limiter leur capacité de faire des investissements plus tard, même une fois que leur situation financière se sera améliorée.

L'insuffisance de l'aide financière aux étudiants a une influence marquée sur leur taux de réussite à l'université ou au collège. Au cours des dix dernières années, ils ont été de plus en plus nombreux à travailler pendant leurs études afin d'acquérir une expérience professionnelle et de financer leur formation postsecondaire. Des études ont montré que le fait de travailler plus de 20 heures par semaine a un impact négatif sur le taux de réussite. Bien que le travail à temps partiel puisse être enrichissant et aider à acquérir une précieuse expérience de travail, la pression que représente la charge de travail accrue, qui s'ajoute aux travaux des cours, a souvent des répercussions négatives sur la réussite scolaire et le taux de rétention. Un système complet de bourses versées en début de session et en fonction des besoins permettrait aux étudiants provenant de familles à revenus faibles ou moyens de se consacrer pleinement à leurs études, tout en restant libres de travailler à temps partiel s'ils en ont le temps et la capacité.

Le problème de l'endettement ne touche pas tous les étudiants de la même façon. Les données de Statistique Canada montrent qu'en 2000, 52 % des étudiants à temps plein au niveau postsecondaire, âgés de 18 à 24 ans et dont les parents gagnaient moins de 40 000 \$, ont reçu un prêt dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, par comparaison avec 14 % seulement des étudiants dont les parents gagnaient plus de 80 000 \$. De plus, les filles ont été plus nombreuses à recevoir des prêts dans le cadre de ce programme que les garçons (34 % contre 29 %).

Une étude de 2005 publiée dans le *Journal canadien de la médecine rurale* a constaté que les étudiants provenant de régions rurales éprouvaient un plus grand stress sur le

plan financier, et que, pour cette raison, ils travaillaient plus souvent à temps partiel et s'endettaient davantage pour couvrir leurs dépenses. L'étude notait aussi que seulement 3 % des étudiants issus de familles à faibles revenus et habitant trop loin pour faire la navette matin et soir fréquentaient le collège ou l'université.

À Terre-Neuve-et-Labrador, 42 % de la population habite trop loin d'un établissement postsecondaire pour faire l'aller-retour matin et soir. En conséquence, seulement 44 % des élèves des zones rurales qui ont fini l'école secondaire en 2001 ont poursuivi leurs études à l'université, alors que ce chiffre est de 81 % pour les élèves des zones urbaines. Les élèves des zones rurales qui décident de faire des études postsecondaires ont un endettement de 26 % plus élevé que les élèves des zones urbaines.

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral a mis en place, par l'entremise du système d'impôt sur le revenu, un certain nombre de mesures indirectes, par exemple un programme d'épargne-études et une remise fiscale sur les manuels de cours. Il y a peu de preuves montrant que ces mesures contribuent réellement à améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire, sans compter qu'elles profitent surtout aux familles à revenus élevés.

En 2008, les étudiants ont applaudi la décision du gouvernement fédéral de remplacer la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, une initiative dénuée d'obligations de rendre des comptes, par le premier système national de bourses non remboursables versées en début de session. Ces bourses non seulement aident les étudiants lorsqu'ils en ont le plus besoin, mais permettent à tous les étudiants admissibles de recevoir une aide financière.

Il serait beaucoup plus efficace que les fonds consacrés à ces mesures fiscales servent plutôt à augmenter l'enveloppe du programme des bourses versées en début de session. Le financement d'un programme de bourses administré dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants profite aux étudiants qui en ont le plus besoin, lorsqu'ils en ont le plus besoin.

RECOMMANDATION 2

Remplacer les crédits d'impôt liés aux études par des bourses non remboursables versées en début de session.

FINANCEMENT DE LA RECHERCHE : LA CLÉ DE LA PROSPÉRITÉ

Au cours des dernières décennies, la technologie et l'innovation ont joué un rôle fondamental dans le développement de l'économie canadienne. À Terre-Neuve-et-

Labrador, l'instabilité liée à une économie axée sur les ressources naturelles fait ressortir la nécessité d'évoluer vers une économie plus stable et plus innovatrice.

Les universités, et surtout les étudiants diplômés, jouent un rôle clé dans le développement de l'innovation et de la recherche de pointe. Les nouvelles initiatives dans le secteur de la recherche et du développement ouvrent de nouveaux débouchés. Ainsi, les étudiants diplômés jouent un rôle important dans la création de nouvelles idées sociales et économiques, de nouveaux produits et de nouvelles méthodes dans la province.

Des obstacles financiers empêchent souvent des étudiants qualifiés de poursuivre leurs études aux cycles supérieurs. Les étudiants de premier cycle qui terminent leur programme avec un niveau d'endettement excessif sont moins susceptibles d'envisager des études supérieures, surtout si cela signifie qu'ils doivent s'endetter encore plus. Les difficultés financières ont aussi une incidence sur la qualité de la recherche que font les étudiants diplômés, car ceux qui ont des soucis financiers sont souvent obligés de limiter leur champ d'intérêt et de renoncer à publier leurs résultats ou à les présenter à des conférences, afin de pouvoir terminer la rédaction de leur thèse le plus rapidement possible. En conséquence, cela a un effet négatif sur la qualité générale de la recherche effectuée et sur les universités elles-mêmes.

Pour que le Canada puisse maintenir la cadence dans une économie en constante évolution, le gouvernement fédéral doit fournir aux étudiants diplômés un financement adéquat pour la recherche. Il doit majorer les fonds qu'il consacre à la recherche effectuée par les étudiants diplômés dans toutes les disciplines, afin que les intéressés aient les moyens de faire de la recherche et d'avancer notre savoir collectif.

RECOMMANDATION 3

Majorer le financement consacré aux Bourses d'études supérieures du Canada allouées en fonction des inscriptions.

CONCLUSION

Le principe fondateur de la Fédération canadienne des étudiants et étudiantes de Terre-Neuve-et-Labrador est que l'enseignement postsecondaire est un droit et que, peu importe les origines socio-économiques et l'endroit où ils vivent, tous les citoyens qui le souhaitent et ont les capacités voulues devraient avoir accès aux études supérieures. Les recommandations présentées dans ce mémoire sont le reflet de ce principe fondamental.

Le prochain budget va déterminer les priorités du gouvernement pour l'année qui vient, et c'est donc là l'occasion de continuer à œuvrer pour une plus grande égalité dans

notre société. Nous savons que la préparation d'un budget doit tenir compte de toutes sortes de demandes, mais nous estimons que l'enseignement postsecondaire doit être la priorité.

Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), chaque dollar qu'un pays comme le Canada investit dans l'enseignement postsecondaire a un rendement positif pour les comptes nationaux. Cela signifie que l'augmentation des fonds alloués à ce secteur par le gouvernement fédéral entraînerait non seulement un accès accru à l'éducation et à la formation postsecondaires, qui sont nécessaires pour répondre aux besoins de l'économie, mais aussi une hausse des revenus du gouvernement dans un avenir rapproché.

L'expérience montre que la meilleure façon de favoriser l'accès à l'université et au collège est d'augmenter le financement du gouvernement, de diminuer les droits de scolarité et d'instaurer un système complet de bourses calculées selon les besoins et versées en début de session. Le gouvernement se doit de faire de l'éducation postsecondaire sa priorité.

Bibliographie

Enquête auprès des jeunes en transition, Statistique Canada (2002).

Surveying the Enrolment Landscape: Update on Selected Tables and Figures, Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes (2008).

M. Henry Robinson et Kjell A. Christophersen, *The Socioeconomic Benefits Generated by the College of the North Atlantic* (2004).

PRA Incorporated, *Rapport sur l'endettement des étudiants : Sondage du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du niveau collégial et Sondage du Consortium canadien de recherche sur les étudiants du premier cycle universitaire*.

Les répercussions financières des prêts étudiants, Statistique Canada (2010); *Qui reçoit le prêt étudiant?*, Statistique Canada (2006).

Jeff C. Kwong et coll., « A Comparison of Medical Students from Rural and Non-Rural Backgrounds », *Journal canadien de la médecine rurale* (2005).

Student Financial Assistance: Policy Review and Analysis, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador (2008).

Dale Kirby et coll., *Matriculating Eastward: Maritime Student Migration to Newfoundland and Labrador* (2011).